

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Mercredi 27 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le **03 JUIN 2026**

ID : 031-213100662-20260527-2026055-DE



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 27 MAI 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 21 mai 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Julie KNITL-GUIDICI, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Eddy QUEMET, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ ,.

Absents avec pouvoir :

Madame Élodie PEREZ à Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Jean-Charles CONTE à Monsieur Cédric MAUREL.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 25
- Nombre de conseillers représentés : 2

2026-055 - RESSOURCES HUMAINES : Création d'emplois non permanents accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonniers d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 27	Abstentions : 6	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER – Manuel DEFORES – Benoît MUNOZ

Monsieur le Maire énonce à l'assemblée que conformément aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) ou accroissement saisonnier (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) dans les services de la commune.

Ces agents assureront des fonctions dévolues à leur grade, à temps complet ou à temps non complet, en fonction des besoins, et seront rémunérés sur la grille indiciaire du grade correspondant.

Monsieur le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 2 postes de rédacteurs territoriaux (temps complet ou non complet)
- 2 postes d'adjoints administratifs contractuels (temps complet ou non complet) :

- 14 postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels (temps complet ou non complet) ;
- 28 postes d'adjoints territoriaux d'animation (temps complet ou non complet) ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** les créations de postes telles que présentées ci-dessus à compter du 01/07/2026 ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Le Maire,
Cédric MAUREL

